

Procès-Verbal du Conseil Municipal 17 octobre 2022

Sous la présidence de Monsieur Juan GARCIA, Maire.

Présents : Juan GARCIA, Marie-Françoise MATHEVOT, Bernard SCHMALFUS, Christian LLORCA, Christiane BENTE, Pierre CHARDAYRE, Clément BENTE, Colette RAOUX, Isabelle BONNEAUD, Gilles SABATIER.

Absent : Christophe ARENE

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer. Madame Marie-Françoise MATHEVOT est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 juin 2022 ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la réunion du 27 juin 2022.

2. Renouvellement du photocopieur en location – contrat de maintenance ;

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le photocopieur multifonction couleur est en location depuis août 2017 et que la Société Symbiose propose de le renouveler par un matériel plus récent et plus performant au même coût.

Suite à la proposition de la société SYMBIOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de renouveler le photocopieur aux conditions suivantes :

- Location du copieur sur 5 ans au prix de 279 € H.T./Trimestre
- Contrat de maintenance : 0,007 € H.T./copie noire et 0,07 € H.T./copie couleur

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de maintenance entre la commune et la société SYMBIOSE ainsi que le contrat de location (facture trimestrielle) et ce, pour une durée de 5 ans.

Les dépenses sont inscrites au budget, compte 613 et 6156.

3. Approbation du rapport d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal et comptes administratifs 2021 ;

Monsieur Le Maire expose :

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, un rapport d'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être adressé aux communes membres de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence accompagné des comptes administratifs 2021 :

- compte administratif du budget général
- compte administratif du budget annexe de la ZAND
- compte administratif du budget annexe du SPANC
- compte administratif du budget annexe de l'OTI
- compte administratif du budget annexe ZAE de la croisière

- compte administratif du budget annexe du pôle médical
- compte administratif du budget annexe la Clastre
- compte administratif du budget annexe ZAC PAN EURO PARC

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport annuel 2021 accompagné des comptes administratifs cités ci-dessus.

4. Demande de subvention exceptionnelle pour l'Association « La Joie de Vivre » ;

Monsieur Le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'accorder une aide financière exceptionnelle de 400 € à l'Association "La Joie de Vivre" de Lamotte-du-Rhône.

Cette aide sera une participation pour l'organisation de leur premier marché de Noël, le week-end du 26 et 27 novembre 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

Par 4 voix pour et 6 abstentions

- Approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'association « La Joie de Vivre ».

5. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET) ;

Monsieur Le Maire expose :

Vu le Code de l'environnement,

Vu le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base,

Vu l'arrêté interdépartemental n° 16_DAJ_0100 du 26 février 2016 pour le Conseil départemental de la Drôme et n° 2016-1480 du 15 mars 2016 pour le Conseil départemental de Vaucluse, portant renouvellement de la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET).

L'article L125-17 du Code de l'environnement pose le principe de la création d'une commission locale d'information "auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base définies à l'article L593-2. Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre."

La commission locale d'information est créée sur décision des Présidents des Conseils départementaux sur lesquels s'étend le périmètre du groupe d'installations nucléaires de base. Ils nomment les membres de la commission dans le respect des dispositions établies par l'article L125-20 du code de l'environnement et l'article 5 du décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'informations auprès des installations nucléaires de base.

Au vu de ce contexte réglementaire, les Départements de la Drôme et de Vaucluse ont institué, par un arrêté interdépartemental (n°09-DAJ-0157 pour la Drôme et n° 09-3277 pour le Vaucluse, du 15 avril 2009) la Commission Locale d'Information auprès des Grands Equipements Energétiques du Tricastin dite "CLIGEET". Le Département de la Drôme préside et anime cette instance. Le Département de Vaucluse en assure la vice-présidence.

Conformément à l'arrêté interdépartemental n° 12_DAJ_0059 pour la Drôme et n° 2339 pour le Vaucluse du 6 juillet 2012, la composition de la CLIGEET doit être renouvelée en 2016 pour un nouveau mandat. L'arrêté interdépartemental n° 16_DAJ-0100 du 26 février 2016 pour le Conseil départemental de la Drôme et n° 2016-1480 du 15 mars 2016 pour le Conseil départemental de Vaucluse, portant renouvellement de la CLIGEET fixe la nouvelle composition de la CLIGEET pour un mandat de cinq ans (2020-2025).

Conformément à cet arrêté, la commune de Lamotte-du-Rhône dispose d'un siège au sein de la CLIGEET. En application de l'article 5, paragraphe 1 du Décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base, le Conseil municipal doit désigner ses représentants par une délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DESIGNE les membres titulaire et suppléant suivants :

- Titulaire : Madame MATHEVOT Marie-Françoise
- Suppléant : Monsieur SABATIER Gilles

6. Approbation du rapport annuel de la CCRLP sur le prix et la qualité du service déchets ménagers 2021 ;

Vu les articles L.5214-16 et R.2224-27 du code général des collectivités territoriales relatifs aux compétences de la communauté de communes Rhône-Lez-Provence en matière de collecte et d'élimination des déchets,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2021,

Considérant que le conseil communautaire a acté le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en date du 20 septembre 2022,

Considérant que les communes-membres doivent présenter à leurs conseils municipaux pour information ledit rapport,

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021,

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021,

Questions diverses :

Terrain « Les Combes »

Il y a eu plusieurs demandes concernant le terrain qu'il reste, situé « Quartier Les Combes ». Le Maire informe les membres présents que ces demandes seront étudiées prochainement.

Livraison de poisson à Lamotte-du-Rhône

Le Maire a été sollicité par des pêcheurs de Cherbourg afin d'autoriser la livraison de produits de la mer sur la Commune deux fois par mois, le samedi matin dans un créneau horaire de 1 à 1h30. La livraison aura lieu à proximité de la salle Arobase.

Commerce « Les Combes »

Madame Eloïse CHEBBI propose un projet d'ouverture de commerce à la zone « Les Combes » en lieu et à la place du tabac-presse qui a été refusé.

- Une maison de la presse (journaux, presse, cigarette électronique ...)
- Française des Jeux (jeu, loto, pmu...)
- Un Point Poste ouvert en dehors de celle de la mairie (retrait, recommandé, vente de timbres...)
- Un point colis retrait et dépôt
- Paiement de proximité : un guichet pour le paiement des impôts, amendes ...
- Une borne du buraliste (carte grise, assurance, scan, envoi de documents, billet de train ... tout cela sera accompagné d'un point produit de région ainsi que quelques articles de dépannage (papeterie pile, épicerie de dépannage, 1ere nécessité).

Occupation du domaine public

Une redevance du domaine public va être demandée pour l'installation du Kiosque à pizzas au Quartier « Les Combes » ainsi qu'au poissonnier.

Un courrier va leurs être envoyé afin de les informer du montant de la redevance.

Inauguration de l'installation de la vidéo protection à Lamotte-du-Rhône

L'inauguration est prévue le 9 novembre prochain en présence de la Préfecture, du Conseil Départemental, des élus...

Une liste des invités va être établie.

SEV

Christian LLORCA et Le Maire ont reçu Monsieur GROSJEAN pour faire le point sur l'éclairage public notamment sur la mise en conformité.

Toutes les ampoules vont être changées en led sans frais pour la Commune, ce qui permettra à la Commune de gérer l'éclairage public.

RESIN

Madame MATHEVOT annonce qu'il y a très peu d'inscrits :

- 1 à la musique
- 7 à la bibliothèque
- Action loisirs aucun

La bibliothèque va donner des livres à la Commune.

Le concert de musique aura lieu au mois de mai prochain.

Colis de Noël

Ils ont été commandés et on les recevra début décembre

Après discussion, il est décidé de remplacer le repas des aînés par le repas républicain, une date sera programmée au printemps prochain.

Chasse

Christian LLORCA informe les membres présents du projet de réhabilitation de la lône du Sanglas. Celle-ci sera en partie financée par éco-participation, le devis doit-être fixé.

La séance est clôturée à 19h15